



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (70/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue Engeland 38.

Identité du demandeur : Art in Town - Melville Investment - Madame Joanna Hasson.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43258-2017 : modifier la couleur de la façade en appliquant une œuvre d'art

Zone : PRAS : zone d'habitation, le long d'un espace structurant

PPAS : N°10 bis ENGELAND (AGRBC du 13.05.1993)

Motifs principaux de l'enquête :

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS en ce qui concerne l'art.5.2.7 Aspect et matériau)

L'enquête publique se déroule du **24/03/2017** au **07/04/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 03 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **07/04/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 03 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 24/03/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (71/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue de la Petite Espinette 1A.

Identité du demandeur : DEXIN s.a. - Monsieur Jean-Paul De Coster.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43209-2016 : transformer et étendre une maison unifamiliale, aménager des espaces d'habitation dans le sous-sol, construire une piscine non couverte et un pool-house à l'arrière de la maison

Zone : PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle

PPAS : PPAS n° 48 bis & ter - SUD/EST - AGRBC du 10/06/1993 (zone de parc résidentiel + zone de protection d'arbres)

PL : PdL n° 270 ter - délivré le 03/06/1997 à la S.A. Immocentre (lot 6)

Motifs principaux de l'enquête :

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS N°48 bis et ter en matière d'implantation article 3.3)

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au permis de lotir n°270ter – lot n°6 en matière d'implantation en zone de jardin – article 8.0)

L'enquête publique se déroule du **24/03/2017** au **07/04/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 03 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **07/04/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 03 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 24/03/2017.

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (72/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Chaussée de Neerstalle 471.

Identité du demandeur : Monsieur Abdelaziz Kallouchi.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-42974-2016 : rehausser une travée de la toiture du garage, construire une terrasse au 2ème étage en façade arrière et percer une baie dans le mur latéral,

Zone : PRAS : zone d'habitation, le long d'un espace structurant

Motif principal de l'enquête :

dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

L'enquête publique se déroule du **24/03/2017** au **07/04/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 03 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **07/04/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 03 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 24/03/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (73/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Chaussée de La Hulpe.

Identité du demandeur : DROHME EXPLOITATION s.a. - Monsieur Michel CULOT.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43321-2017 : Transformer le bâtiment du Pesage en brasserie familiale sur le site de l'Hippodrome de Boitsfort

Zone : PRAS : zone d'équipements d'intérêt collectif ou de service public, le long d'un espace structurant

Motifs principaux de l'enquête :

application de la prescription particulière 8.3. du PRAS (commerce complémentaire)

application (art.149 du CoBAT) du Règlement Communal d'Urbanisme en matière d'exploitation horeca

L'enquête publique se déroule du **24/03/2017** au **07/04/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 03 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **07/04/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles ou par courriel : info.urbanisme@uccle.brussels
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 03 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 24/03/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (74/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue Kersbeek 331.

Identité du demandeur : Monsieur Olivier Monfort.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43206-2016 : construire une extension latérale pour 1 immeuble de 2 logements, aménager un bureau au rez et étendre l'appartement situé au 1er étage

Zone : PRAS : zone d'habitation

Motifs principaux de l'enquête :

dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul)

dérogation à l'art.12 du titre I du RRU (aménagement des zones de cours et jardins)

L'enquête publique se déroule du **24/03/2017** au **07/04/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 03 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **07/04/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 03 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 24/03/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (75/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue René Lyr 16.

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Yves RUELLE et Joëlle DEWEERDT

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43213-2016 : transformer la toiture en pente d'une villa unifamiliale par une toiture plate avec ajout d'un étage partiel en vue d'y aménager une chambre à coucher

Zone : PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle
PPAS : n° 48 bis & ter - SUD/EST - AGRBC du 10/06/1993

Motif principal de l'enquête :

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS N°48 bis et ter en matière de volume : article 1.4 dégagement pyramidal)

L'enquête publique se déroule du **24/03/2017** au **07/04/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 03 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **07/04/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 03 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 24/03/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE 76/2017)

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME EN VUE DE LOTIR

Le projet est soumis à une seconde enquête en application de l'art.126/1 du CoBAT.

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue Jean et Pierre Carsoel de 164 à 168.

Identité du demandeur : Bureau de géomètre HVS s.p.r.l. - Monsieur Luc Hennau.

Objet de la demande de permis de lotir n° PL-562-2016 : en vue de créer 4 lots dont 2 lots en intérieur d'ilot pour deux maisons unifamiliales

Zone : PRAS : zone d'habitation

Motif principal de l'enquête :

application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'ilots)

L'enquête publique se déroule du **24/03/2017** au **07/04/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 03 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **07/04/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 03 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 24/03/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (77/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue Molenvelt 3.

Identité du demandeur : Monsieur Claude Dieu.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43272-2017 : transformer un garage et créer un abri voiture

Zone : PRAS : zone d'habitation

Motif principal de l'enquête :

dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul)

L'enquête publique se déroule du **24/03/2017** au **07/04/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 03 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **07/04/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 03 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 24/03/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (78/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue de Percke / Avenue Blücher 184

Identité du demandeur : Living Capital s.p.r.l. - Monsieur Patrick Orrego.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43296-2017 : modifier le permis 16-42683-2016 : modifier les façades

Zone : PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle

PPAS : N°48 bis et ter (AGBC du 10.06.1993)

Motif principal de l'enquête :

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS N°48 bis et ter en matière d'implantation article 1.3)

L'enquête publique se déroule du **24/03/2017** au **07/04/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 03 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **07/04/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 03 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 24/03/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (79/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue des Trois Rois 143.

Identité du demandeur : Monsieur Fabrice Colboc.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43238-2017 : Construire une terrasse en façade arrière

Zone : PRAS : zone d'habitation

PPAS : n°13 - Quartier Molensteen - A.R. 31/01/1959

Motif principal de l'enquête :

dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

L'enquête publique se déroule du **24/03/2017** au **07/04/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 03 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **07/04/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 03 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 24/03/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER.